

# LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 7 Fructidor, an VI.



*Découverte à Messine d'une conspiration contre le gouvernement de cette ville. — Soulèvement dans une autre ville de la Sicile. — Détails sur l'insurrection qui a eu lieu dans la république romaine. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Installation du nouveau directoire batave. — Rapport et projet de résolution sur les dépenses du ministère de la marine pour l'an 7.*

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

*De Philadelphie, le 6 messior.*

Les mesures pour mettre l'Amérique sur un pied de dignité respectable, se suivent & s'exécutent avec rapidité. Le bill pour la suspension de toute communication commerciale entre la France & nous, a passé à une majorité de 55 voix sur 25. Le congrès a pris également plusieurs résolutions dont voici la substance :  
Acte pour autoriser la saisie des corsaires français sur la côte des Etats-Unis, dans le cas où ils auroient pris des bâtiments américains, ainsi que la reprise desdits bâtimens.  
Acte pour mettre sur pied une armée provisoire.  
Acte pour lever une taxe directe sur les terres.  
Acte pour faire sortir du pays tous les étrangers suspects.  
Acte pour suspendre tout commerce avec la France & ses dépendances.

## ITALIE.

*De Messine, le 15 thermidor,*

Le gouvernement de cette ville vient de découvrir & déjouer une conspiration prête à éclater contre lui : plusieurs des conjurés sont arrêtés ; leur projet étoit de massacrer le gouverneur, les sénateurs, & de s'emparer de leurs dépouilles.

Un soulèvement a eu lieu à Catania ; le palais sénatorial a été livré au pillage, & la maison d'un sénateur réduite en cendres.

L'esprit d'insurrection se manifeste dans une grande partie des états du roi des Deux-Siciles.

*De Rome, le 16 thermidor.*

La paix dont jouissoit notre république a tout-à-coup été troublée par une insurrection de prêtres, de fanatiques, de peuplades superstitieuses, faisant des proclamations au nom de Jésus, de Marie & de la religion, ayant à leur tête des Napolitains. C'est dans le département du Circeo qu'a éclaté cette guerre de religion, mais affreuse,

Ferentino a été la première ville contre laquelle les troupes de la république, secondées par les Polonais, ont été obligées de marcher. Les insurgés des campagnes, dispersés par nos troupes dans les gorges & les montagnes, ont été accablés dans Ferentino, où ils se retiroient. La ville a été emportée de force, & les rebelles trouvés les armes à la main, passés tous au fil de l'épée. Pour les autres, un pardon a été par deux fois proclamé, s'ils déposent les armes & se soumettent aux loix.

*Du 17. — L'exemple du châtement de Ferentino n'en a point assez imposé aux rebelles. Ils ont encore osé combattre ! ils ont osé vouloir traiter avec des républicains ! mais de nouveau dispersés par les bayonnettes de la république, ils ont été repoussés jusqu'au pied de la ville de Frosinone, bâtie sur un rocher. Bientôt entrés dans la ville, ils s'y sont barricadés, retranchés. Les sapeurs français ont mis les portes en morceaux ; une pièce d'artillerie enfila la grande rue ; les révoltés s'y défendoient : un prêtre, un sabre à la main, les encourageoit. Nos troupes arrivent en masse & au pas de charge. En vain un feu très-vif de mousqueterie pleuvoit sur elles & partoient de plusieurs maisons crénelées de la ville. On tue tout ce qui étoit en armes ; on met le feu à sept à huit maisons dont les révoltés se servoient comme de forteresses.*

Feraud, commandant de l'artillerie, a été tué ; des Polonais ont eu le même sort ; mais la perte de rebelles a été bien plus considérable.

Alatri, Veroli, ont été évacués par les révoltés & occupés aussi-tôt par nos troupes, qui y ont été reçues aux cris de vive la république & à ceux de l'amitié. (Oui, mais qu'on ne s'y fie pas). Les rebelles, réduits à un petit nombre, errent maintenant dans les montagnes & les rochers, ou rentrent dans les villages.

On parle présentement de Terracine où, dit-on, le consul & le commandant de la place, français, ont été massacrés par des fanatiques. Mais cette ville sera bientôt réduite ; on prétend même que tout y est déjà terminé.

*De Milan, le 27 thermidor.*

Le bruit se répand ici que plusieurs consuls de la république romaine ont été destitués, à raison de leur conduite lors des derniers troubles qui ont agité quelques départemens de cette république.

On mande de Naples que l'escadre de l'amiral Nelson se trouvant dans la plus grande disette de vivres & de matelots, la cour a donné des ordres pour qu'il soit fourni des matelots & des vivres aux Anglais.

On se plaint beaucoup de l'hypocrisie de la cour de Naples. On assure que des conseils secrets s'y sont tenus ; on y a mis, dit-on, en délibération la déclaration de guerre aux Français : mais sans doute cette délibération n'a pas passé. La crainte produit quelquefois les mêmes effets que l'amitié.

Le joug des Allemands devient de plus en plus pesant pour les habitans du territoire de Venise. Tout est contre eux, même les nobles.

## ANGLETERRE.

De Londres, le 20 thermidor.

Sa majesté vient de proroger de nouveau le parlement jusqu'au 2 brumaire prochain.

Suivant des rapports du bureau de la guerre, notre force militaire actuelle est de 300 mille hommes effectifs.

On mande de Dublin, en date du 16<sup>e</sup>, que le lord Cornwallis a écrit pour demander à S. M. des lettres de grace pour M. Bond; ce qui est certain, c'est qu'on a accordé à ce dernier un nouveau délai. On croit qu'aussitôt que les lettres de grace seront expédiées, il lui sera permis, ainsi qu'à 72 autres rebelles, de sortir de prison pour mettre ordre à leurs affaires, afin de pouvoir évacuer l'Irlande pour le 15 vendémiaire; ils devront néanmoins donner caution de ne pas se retirer en pays ennemi; il paroît que M. Bond ira fixer sa résidence dans les Etats-Unis.

Le nombre des personnes qui profitent de l'amnistie est toujours très-considérable. On a retiré les canons qu'on avoit placés près des portes du château de Dublin. Il n'existe plus que quelques bandes de maraudeurs de 50 à 60.

Parmi les effets trouvés sur *la Sensible*, on remarque une petite glerre en argent.

Le ci-devant comte de Puysaie vient enfin de quitter l'Angleterre pour aller chercher de nouvelles aventures. Le gouvernement lui a concédé une grande étendue de terrain dans le Canada, aux environs de Montréal, & lui a fait les avances nécessaires pour le mettre en valeur. Il est parti ces jours derniers à la tête d'une colonie de 86 émigrés.

Les lettres des Indes-Orientales nous apprennent, qu'il a éclaté une insurrection à bord des vaisseaux *le Suffolk*, *l'Arrogant* & *le Carysfort*, pendant leur séjour à Colombo; mais la punition de 14 des principaux coupables a rétabli la tranquillité.

Les dernières dépêches des Indes portent que Tipoo continue de donner au gouvernement de Madras les plus grandes assurances d'amitié; & nie d'avoir promis aucun secours à Zeman-Shaw, qui menace l'Indostan d'une invasion & qui fait d'immenses préparatifs de guerre.

(Ext. des papiers ministériels).

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 6 fructidor.

Le général Massena est remis en activité. Il aura un commandement à l'une des armées du Rhin, sous les ordres du général en chef Joubert, qui s'empresse d'organiser de ce côté nos troupes à la manière de Buonaparte.

— Le général Bernadotte est, dit-on, destiné au commandement de l'avant-garde de l'armée de Mayence.

— Le directoire a sincèrement voulu & veut encore la paix continentale. Mais il est loin de douter de ses ressources pour reprendre la guerre & poursuivre le cours de nos triomphes. Cependant avant de donner le signal de nouveaux malheurs, qu'il ne faudra pas lui imputer, puisqu'il aura cherché à les prévenir; il a, dit-on, adressé à l'empereur de nouvelles ouvertures, dont le succès à Vienne décidera du sort de tant de nations.

— Grouvelle, ministre de la république en Danemarck & actuellement à Paris par congé, vient d'épouser la fille du citoyen Dorcet, membre de l'institut national & vérificateur des essais à la monnaie. Grouvelle est à la veille de repartir pour retourner à Copenhague.

— Ce n'est point à la sœur du général Buonaparte,

mais à la belle-sœur de Joseph Buonaparte, membre du conseil des cinq-cents, que Bernadotte s'est marié. Elle se nomme Clary, & est fille d'un négociant français établi à Gènes. Il est vrai qu'elle avoit d'abord été destinée à un malheureux Duphot, assassiné à Rome.

— L'épouse de la Fayette est à Paris depuis quelques jours. Comme elle n'est sortie qu'en vertu de passe-ports en règle, & de permissions expresses du gouvernement, elle revient mettre quelque ordre dans ses affaires délabrées pendant sa longue détention dans les cachots de l'emprisonneur.

— Un de nos journaux assure que l'expédition d'Egypte ne se fait qu'avec l'agrément du grand-seigneur, & qu'il n'y a point positivement les assertions contraires des gazettes étrangères. Il est vrai qu'il ne cite pas son autorité.

— La division de Berthoume a appareillé le 29 thermidor, & a été prendre sa station: c'est le vaisseau *Butave* qui commande cette division. De nouvelles expéditions se préparent encore à Brest.

— Le 2 fructidor, une division anglaise a canonné le Havre; on lui a riposté. Mais comme elle se tenoit à une assez grande distance, il n'y a eu que trois de ses boulets qui soient venus expirer à terre; ils n'ont fait aucun dommage; un des nôtres a traversé la voile d'artimon de la frégate qui commandoit. Environ 500 boulets ont ainsi été échangés, presque sans aucun mal de part & d'autre.

Le 3, la même division, composée de deux frégates d'une bombarde, d'une goëlette canonnière & d'un brick, a reparu sur la rade; mais elle s'est bientôt retirée, sans avoir jugé à propos de perdre sa poudre & ses boulets.

— L'adjudant-général Jorry, dont le nom a fait beaucoup de bruit, lors des dernières élections, vient d'être assés par Talleyrand-Périgord devant le tribunal de police correctionnelle, pour répondre à l'accusation portée contre lui, le 18 germinal, relativement à une somme de 600 louis qu'il avoit touchés, sans s'être rendu à un point extérieur qui lui avoit été assigné. L'affaire est ajournée au 11 de ce mois.

— L'évasion des voleurs des prisons de Versailles réduit à celle d'un chef de chauffeurs & de sa femme.

Un autre chef de cette bande, qu'on poursuivoit depuis six mois, venoit d'arriver.

On laissoit une assez grande latitude à celui qui s'enfuit, parce qu'il avoit, dit-on, les jambes cassées.

— Le citoyen Alexandre, qui vient d'être destitué d'un des places de chef aux bureaux de la guerre, n'est pas même que le commissaire-ordonnateur en chef, du même nom, dont il a été question pour successeur de Rapin en Suisse.

— On assure que la proclamation publiée en Angleterre contre l'invasion présumée des Français, a été traduite en italien, & distribuée au nombre de 6 mille exemplaires. La traduction en est littérale. Seulement au lieu de *des Français*, on a substitué celui de *Barbaresci*, pour pouvoir dire au besoin qu'on n'a songé à échauffer la haine du peuple que contre les *Barbaresques*.

— On assure aussi que le parlement d'Angleterre a adopté un bill qui établit peine de mort contre quiconque a fait la moindre communication par écrit avec la France ou les républiques, ses alliées.

— Le directoire constitutionnel de la république helvétique est installé. Les cinq membres sont réunis à la Haye, l'exception de Helterna (de Frise) qui y est attendu au moment à l'autre. Deux de ces membres, van Hasselt

van Hoe

laif, e

refusé.

L'un

principa

le citoy

legislati

dividuel

jugé. Il

a cru pu

d'une no

se déro

de la pa

Il esper

constitu

il sera ac

qu'on lu

son pay

personne

pen, de

Le con

pour av

— Un

qui nous

chét, él

du Pas-

vient de

de toutes

lui, ont

à des cir

der sa r

alors par

Ce que

marquabl

le titre

tient, fi

renonc

l'ont frap

Les de

ment dan

unes des

plus prop

les circon

R. F.

Citoye

qui ont

pour n'av

ont emp

au direct

Je vous

qu'ils pe

manquera

tres qui se

envoyée;

la lui adre

sistent des

je ve

R. F. Cr

semblée

Calais

Citoye

van Hoed, avoient adressé des observations au corps législatif, en le priant d'agréer leur démission; mais il s'y est refusé.

L'un des directeurs destitués le 24 prairial, & l'un des principaux chefs du parti renversé dans cette journée, le citoyen Vreede, a adressé le 28 thermidor au corps législatif batave un mémoire justificatif de sa conduite individuelle, & une pétition dans laquelle il demande à être jugé. Il déclare que, quoique fugitif & caché, parce qu'il a cru prudent de se soustraire aux premiers coups de foudre d'une nouvelle révolution, il n'a jamais eu l'intention de se dérober aux recherches que pourroient exiger l'intérêt de la patrie & la responsabilité à laquelle il étoit soumis. Il espère en conséquence qu'après l'établissement de la constitution & la cessation des mesures révolutionnaires, il sera admis à présenter ses moyens de justification, & qu'on lui accordera sauve-garde & sûreté pour rentrer dans son pays, & s'y occuper dans l'obscurité de ses affaires personnelles, & du bonheur de huit enfans privés, depuis peu, de leur mere.

Le corps législatif a renvoyé cette pétition au directoire pour avoir son avis.

— Une autre réclamation presque du même genre, mais qui nous touche de plus près, est celle de Robert-Cratchet, élu député par le corps électoral du département du Pas-de-Calais, & expulsé par la loi du 22 floréal. Il vient de publier une brochure dans laquelle il combat de toutes ses forces cette loi; où il vante ceux qui, comme lui, ont été écartés; où il oppose des maximes générales à des circonstances jugées impérieuses; & finit par demander sa rentrée au sénat & la réintégration de ceux qui ont alors partagé sa disgrâce.

Ce que cette brochure nous a paru offrir de plus remarquable, c'est que Robert-Cratchet persiste à s'y donner le titre de *député*; & annonce ainsi que le parti auquel il tient, fidèle à son ancienne imperturbabilité, n'a point renoncé à l'espoir de faire revenir sur les mesures qui l'ont frappé.

Les deux lettres suivantes que nous prenons textuellement dans une autre feuille, rapprochées de quelques-unes des dernières séances des cinq cents, sont peut-être plus propres, que beaucoup de réflexions, à faire connoître les circonstances politiques où nous nous trouvons :

R. F. Cratchet, aux rédacteurs du Journal des Français.

Paris, le 4 fructidor, an 6.

Citoyens, j'apprends avec surprise, que des hommes, qui ont reçu du peuple une destination assez glorieuse, pour n'avoir pas besoin de descendre à un autre rôle, se sont empressés d'envoyer officieusement & avec mystère, au directoire exécutif, mon *Appel aux Principes*.

Je vous prie de les avertir, par la voie de votre journal, qu'ils peuvent désormais se dispenser de ce soin; que je ne manquerai point d'adresser moi-même au directoire les lettres qui seront suite à celle qu'ils lui ont si complaisamment envoyée; que j'avois au reste prévenu leur démarche, en la lui adressant dès le 28 thermidor. Afin qu'ils se tranquillisent dorénavant, je vous fais passer la lettre d'envoi, que je vous prie de rendre publique.

Signé, R. F. CRACHET.

R. F. Cratchet, député au conseil des cinq cents par l'assemblée électoral de l'an 6, du département du Pas-de-Calais, au directoire.

Citoyens directeurs, je vous envoie l'écrit dans lequel je

viens de déposer ma première réclamation contre la loi du 22 floréal; & mes inquiétudes sur le sort de la constitution & du gouvernement qu'elle a créé, qui est si puissant par elle, qui ne peut se conserver qu'avec elle.

Si vous examinez vous-mêmes cet écrit, vous saurez apprécier l'esprit qui l'a dicté. Il vous sera facile de vous convaincre que, malgré que je ne sois pas insensible à l'outrage fait à mon honneur, ce sentiment n'est pas celui qui me prédomine, ou plutôt que des intérêts plus chers me font oublier ce soin, & que toute ma sensibilité se dirige exclusivement vers les dangers de la liberté, de la constitution & du gouvernement.

Qu'il seroit glorieux pour vous d'user de l'ascendant que vous avez sur le corps législatif, pour fermer, de concert avec lui, les plaies de la constitution!

Il est des moyens grands, généreux, magnanimes de réparer les erreurs commises, de les faire servir à rendre la constitution plus respectée, & même parfaitement inviolable. Il faut savoir saisir le moment favorable, au-delà duquel on le tenteroit en vain; il faut savoir faire choix de ces moyens *impressionnans*, qui sont de nature à organiser une haine sacrée contre tout ce qui porteroit la plus légère atteinte à la constitution.

Si vous laissez échapper l'époque fatale; si vous abandonnez la constitution à son état de délabrement actuel, malheur sans doute aux patriotes purs & énergiques qui forment d'autres vœux, qui tenteront d'étayer l'édifice qui s'en ira croulant de plus en plus!... Mais aussi malheur au gouvernement; il perdra sa base! et certes on ne réussiroit point à lui en substituer une autre.

Quant à moi, en acceptant le mandat de l'assemblée électoral de mon département, j'ai contracté l'obligation solennelle de défendre la souveraineté du peuple & sa constitution. Je n'aurai point à me faire violence pour obéir à cette destination; je me sens entraîné vers elle par mes affections & mes principes.

Salut, &c.

R. P. CRACHET.

CORPS LEGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 6 fructidor.

Boulay-Paty a la parole pour soumettre à la discussion le projet de résolution sur les dépenses de la marine pour l'an 7.

Dans son rapport, Boulay-Paty fait le tableau de l'état où se trouve notre marine; il n'a pas dissimulé que nous avions de grands efforts à faire pour sa restauration; il en a parcouru ensuite toutes les branches, & il a indiqué les divers objets de dépenses qu'il a classés ainsi qu'il suit :

Constructions, armemens, artillerie matérielle, bâtimens civils & travaux hydrauliques, ouvriers pour le service intérieur des côtes & ports non-compris les constructions, hôpitaux, chiourmes, vivres pour le service intérieur des ports & côtes non-compris les armemens, hôpitaux, chiourmes & troupes d'artillerie, prisonniers de guerre, officiers civils & entretenus & non entretenus de toute classe, officiers militaires, troupes d'artillerie & compagnies d'ouvriers, administration centrale de Paris, dépenses diverses de la marine, colonies.

La commission pense, à ajouté Boulay-Paty, que sous les rapports moraux, politiques & militaires, il convient de donner au ministre les 7,199,051 fr. demandés pour i

service du département des colonies ; & c'est avec douleur que nous voyons que ces moyens sont loin d'être proportionnés aux extrêmes besoins de cette intéressante section de la république.

Nous venons, citoyens représentans, de parcourir la longue série des dépenses de la marine & des colonies, pour l'exercice de l'an 7. Les divers tableaux que nous avons été obligés de mettre devant vos yeux, n'ont pas été tous flatteurs ; mais nous vous devions la vérité, & nous vous l'avons dite sans déguisement. Je n'ai éprouvé à cette tribune d'autre impulsion que celle de l'intérêt général : je n'entends d'autre voix que celle de la patrie.

Les 125 millions auxquels s'élèvent ces dépenses, paroîtront peut-être un fonds immense pour cette marine, si long-tems abandonnée, & que la volonté du corps législatif & du directoire veulent enfin ranimer. On citera les tems passés, on fera de faux rapprochemens, mais nous n'avions alors qu'à entretenir ; nous ne possédions ni la Belgique, ni la Flandre, ni l'Italie, ni Corfou, Zante ; Céphalonie, ni Malte ; nous avions du crédit, & par conséquent des approvisionnemens à des taux modérés.

Il faut, citoyens, qu'un vaste crédit prouve au monde, à la nation, aux Anglais sur-tout, que les représentans du peuple français veulent fortement que la marine sorte de ses ruines ; il faut que des escadres, des armées cinquant de nos ports à-la-fois, & que nos forces navales reprennent cette prépondérance fondée sur la défaite & l'humiliation de nos rivaux maritimes, cette prépondérance que leur assignent l'étendue de nos moyens & notre position topographique, que chaque jour nous approchons du terme où, dégagés des entraves qui jusqu'ici ont restreint toutes nos facultés, nous prendrons enfin, parmi les nations, la place qui nous fut marquée par le génie de la liberté. Alors notre puissance, notre fortune, seront le patrimoine de tous les peuples qui auront partagé notre destinée ; alors notre prospérité se répandra sur tous ceux qui auront contracté avec nous ; notre commerce, florissant sous la protection d'une marine imposante, répandra ses richesses par des canaux qui reflueront même jusques chez les peuples amis.

Le projet de résolution est adopté ; en voici les dispositions :

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera mis à la disposition du ministre de la marine la somme de 125 millions pour l'exercice de l'an 7.

II. Ces fonds seront exclusivement affectés sur telle partie de recette qui sera désignée par le corps législatif.

Un membre présente un projet de résolution, tendant à fixer pour l'an 7 les dépenses de la police générale à 2 millions 200 & quelques francs.

Le conseil ordonne l'impression.

Portier présente un projet de résolution qui est adopté, & par lequel les dépenses de la comptabilité générale pour l'an 7 sont fixées à 668,028 fr.

Duchâtel, après avoir présenté le tableau de nos besoins, & fait sentir la nécessité de fournir au directoire exécutif les moyens d'y pourvoir, annonce un projet de résolution sur la perception du droit d'enregistrement.

Le conseil en ordonne l'impression, sans en ordonner la lecture.

Destrem soumet à la discussion un projet de résolution sur la fourniture des paquets nécessaires aux timbres. En voici les principales dispositions :

L'article LX de la loi du 27 mai 1791, qui ordonne

que les marchés pour les approvisionnemens des papiers destinés à être timbrés, seront passés au rabais, après affiches & publication, & en présence du directoire du département, est rapporté.

Le directoire exécutif est autorisé à former des arrondissemens qui comprendront chacun au moins six départemens, & au plus douze. Il fixera, par un arrêté, le département dans lequel sera donnée à l'entreprise par adjudication au rabais, la fourniture des papiers nécessaires au timbre.

L'article 5 étoit ainsi conçu :

Nul citoyen ne sera admis au concours à l'adjudication au rabais, qu'après avoir offert, & fait agréer par le directeur de l'enregistrement & l'administration centrale, un cautionnement en immeubles d'une valeur égale au montant présumé de la fourniture qu'il voudra entreprendre : il sera tenu, en outre, de justifier par une attestation de l'administration municipale de sa résidence, visée par l'administration centrale du département, qu'il exerce les droits de citoyen français, & qu'il en remplit fidèlement les devoirs.

Chollet attaque la dernière disposition de cet article, comme rappelant les certificats de civisme.

Cette disposition est retranchée ; le reste du projet est adopté.

On reprend la discussion sur les dépenses communes ; quelques membres présentent des observations qui sont renvoyées à la commission ; la suite de la discussion est ajournée.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LALOX.

Séance du 6 fructidor.

Montmayou fait rejeter une résolution du 4 prairial qui créoit un cinquième tribunal de police correctionnelle dans le département de la Marne, attendu que le directoire n'a point été consulté sur l'utilité de cet établissement.

On reprend la discussion sur la résolution du 4 prairial, relative aux emprunts faits avec privilège sur les rentes viagères. Chassey combat la résolution ; Bonnet (de l'Aude) & Rousseau parlent en sa faveur. Le conseil la rejette.

*Le cours est le même que celui d'hier.*

Il manquoit à notre langue une bonne traduction des œuvres complètes de Machiavel ; celle que nous avons est à peine intelligible. Il va enfin en paroître, sous très-peu, une digne de ce grand publiciste, & qui en nous reproduisant son génie dans un miroir fidèle, ajoutera encore à sa gloire & à l'utilité de ses leçons. Elle est d'un homme auquel on doit savoir gré, comme d'un sacrifice, du tems qu'il emploie à nous donner les idées des autres, parce qu'il a prouvé qu'il savoit rivaliser personnellement avec nos écrivains distingués. Attaché long-tems aux hautes parties de l'administration, & obligé par état d'approfondir les objets traités par Machiavel, il a été plus à même de sentir & d'apprécier tout son mérite. Aussi a-t-il fait précéder sa traduction d'un discours de l'auteur Italien, & il y a joint quelques notes sur les passages qui ont besoin d'être éclaircis ou qui peuvent donner lieu à d'utiles observations. Cette traduction faite d'après les meilleures éditions connues, & exécutée pour la partie typographique avec le plus grand soin, accroîtra encore la réputation du citoyen Giraudet, ancien secrétaire-général des relations extérieures, & son nom suffira pour en assurer le succès. Elle sera mise en vente à Paris, chez Potey, libraire, au coin de la rue du Bacq.

A. FRANÇOIS.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423.